

SÉANCE DU 2 MAI 2017

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170502-DEL035-17-DE
Date de télétransmission : 09/05/2017
Date de réception préfecture : 09/05/2017

DELIBERATION N° DEL035-17

L'an deux mille dix-sept, le 2 mai à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, par courrier daté du 21 avril adressé le 26 avril 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. GONZALEZ, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C.SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 28 mai 2017)
M. BERINGUIER Jean-Marie (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 20 avril 2017)
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Gisèle GONZALEZ, en date du 25 avril 2017)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 2 mai 2017)
M^{me} LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 25 avril 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean-Paul GABBERO, en date du 28 avril 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS
M. Georges MORIN

M. Andy DUSSERRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Compte de gestion 2016.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Le Trésorier Principal de Saint-Martin-d'Hères a présenté son compte de gestion relatif à l'année 2016.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses : 7 578 584,98 €
Recettes : 7 985 650,81 €
Excédent de l'exercice 2016 : 407 065,83 €
Excédent de clôture 2016 : 1 357 582,53 €

La section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses : 882 147,21 €
Recettes : 1 518 648,71 €
Excédent de l'exercice 2016 : 636 501,50 €
Excédent de clôture 2016 : 2 165 633,94 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2016 du budget ville.

Conclusions : la présente délibération est approuvée par 21 voix pour et 4 contre.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 2 mai 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.